



MANDAT DU CLUB

Attention : seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA LIGUE REGIONALE AUVERGNE RHONE-ALPES

Je soussigné(e), M. / Mme¹

Président(e) du club (+ n° affiliation) :

Licence FFKDA n°

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club² : Nom : Prénom

Licence FFKDA n°

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2025.

Signature du donneur de pouvoir

¹ Rayer la mention inutile

² Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.
